

ATTESTATION TRAVAIL PRATIQUE ACCOMPAGNE 2

Le Travail Pratique Accompagné 2 comprend :

D'une part :

- 30 traitements de thérapie complémentaire avec son/sa propre client(e)
- 5 h de préparation des 30 traitements
- 15 heures de rédaction des 30 PV
- 60 minutes d'entretien personnel avec l'accompagnateur/trice

D'autre part :

- 5 heures de traitements sous mentorat direct
- 5 heures de documentation
- 5 heures d'entretien

Traitement 1 observé le _____

Traitement 2 observé le _____

Traitement 3 observé le _____

Traitement 4 observé le _____

Traitement 5 observé le _____

Soit en tout : **66 heures** de formation

Par cette attestation, l'examineur/trice (mentor) confirme que la (le) stagiaire a réuni l'ensembles des documents et qu'ils sont conformes aux exigences concernant le travail pratique accompagné 2.

Lieu : _____ Date : _____

Nom et prénom de l'accompagnateur / trice : _____

Signature : _____

Nom et prénom de la (du) stagiaire : _____

Signature : _____